

«Chrétiens et musulmans partagent le même deuil»

Proche-Orient » Curé de Gaza, le Père Gabriel Romanelli témoigne de l'enfer des civils, «otages d'une guerre horrible».

«La plupart des victimes à Gaza sont des femmes et des enfants, pas des combattants, mais les otages d'une guerre horrible», dénonce le Père Gabriel Romanelli (photo DR), curé de Gaza depuis 2019. Joint par téléphone à Bethléem, il témoigne de l'enfer au quotidien: «Notre petite communauté de catholiques et d'orthodoxes a déjà perdu 29 paroissiens, et 70 fidèles ont pu quitter la Bande. Sur un total de 28 000 disparus,

70% sont des femmes et des enfants, sans distinction de religions. Ici, chrétiens et musulmans partagent le même deuil.»

La plupart des familles n'ont plus de maisons, bombardées ou brûlées délibérément. Elles habitent dans des tentes de fortune. Un calvaire sans nom pour ces gens qui risquent leur vie en se déplaçant entre les ruines, affamés, étranglés par l'angoisse nuit et jour.



L'aide alimentaire contrôlée par l'armée israélienne arrive au compte-goutte, le lait est rare pour les nourrissons, pas de médicaments, des hôpitaux dépourvus de matériels et de médecins. «A Gaza, on meurt tous les jours de maladies bénignes qui étaient soignées sans problème auparavant.»

Dès le début de la guerre, les chrétiens, mais aussi un grand nombre de musulmans, se sont réfugiés dans les paroisses et

les trois écoles chrétiennes, «qui sont devenues les seuls abris à peu près sécurisés de la Bande». La solidarité est extraordinaire entre les deux religions. L'école paroissiale abrite 600 réfugiés, dont de nombreux enfants sous la protection des sœurs de Mère Teresa.

«Les sœurs ont commencé à donner des leçons aux enfants. Plus de 19 000 gamins sont aujourd'hui séparés de leurs parents», déplore le curé. Il garde toutefois une lueur d'espoir: «Les chrétiens gazaouis ont triomphé de tant d'épreuves ces dernières années qu'ils sont persuadés que Dieu les sauvera une fois de plus.» » LUC BALBONT, CATH.CH

SAINT-GALL

ŒCUMÉNISME SPATIAL

L'église catholique Saints-Pierre-et-Paul et l'église réformée de Rotmonten, à Saint-Gall, sont toutes deux utilisées comme bâtiments sacrés. Cela pourrait changer. La paroisse catholique a lancé l'idée d'un œcuménisme spatial en vue de réunir catholiques et protestants, coutumiers des célébrations œcuméniques, autour d'un seul centre, moins onéreux alors que les recettes fiscales sont en baisse. CATH.CH

Après les révélations côté catholique, l'Eglise évangélique réformée fribourgeoise souhaite une enquête

Abus: «L'Eglise doit être un lieu sûr»

« ANNE-SYLVE SPRENGER, PROTESTINFO

Protestants » Les Eglises réformées suisses doivent-elles enquêter sur leur passé? Après les révélations faites sur les cas d'abus commis au sein de l'Eglise protestante allemande (EKD), rendues publiques fin février, la question tourmente jusqu'au plus haut niveau. A la tête de 24 Eglises cantonales, l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) s'interroge en effet sur la faisabilité d'une telle enquête.

D'une part, celle-ci ne saurait être ordonnée unilatéralement par l'exécutif de la faïtière, mais devrait être acceptée par la majorité de son synode (législatif). D'autre part, contrairement à l'Eglise catholique, les archives des Eglises réformées cantonales ne sont pas centralisées. Dans le canton de Fribourg, chaque paroisse est même autonome en matière de gestion des ressources humaines (RH). Une situation que Pierre-Philippe Blaser, président de l'Eglise évangélique réformée fribourgeoise (EERF) estime devoir évoluer. Interview.



«Nous avons déjà renforcé nos règles d'encadrement»

Pierre-Philippe Blaser

L'Eglise évangélique réformée fribourgeoise a-t-elle déjà fait face à des cas d'abus?

Pierre-Philippe Blaser: Nous n'avons pas eu de cas à traiter durant cette dernière décennie. Nous avons eu connaissance d'un cas probable, qui se serait déroulé lors d'un camp paroissial, et qui ne concernait pas des mineurs ni des personnes engagées par l'Eglise, mais des adultes participants. Nous



Contrairement à l'Eglise catholique, les archives des Eglises réformées cantonales ne sont pas centralisées. Ici, un culte à Morat. Protestinfo

avons d'ailleurs renforcé nos règles d'encadrement sur la base de ces informations. Bien sûr, une étude approfondie de nos archives, ajoutée à l'écoute professionnelle des personnes concernées, serait nécessaire pour une réponse complète.

Dans le cas d'une enquête sur les abus commis au sein des Eglises réformées suisses, l'EERF pourrait-elle facilement fournir ses archives RH?

Cela représentera un long travail, mais nous savons que les procès-verbaux des séances des conseils de paroisse doivent être soigneusement conservés, de même que ceux des séances du Conseil synodal (exécutif). Des dispositions sont prévues dans notre Règlement ecclésiastique (RE).

Pourquoi votre gestion de ressources humaines n'est-elle pas centralisée?

Deux facteurs peuvent l'expliquer. L'histoire de l'EERF, d'abord, qui s'est développée de manière régionale, en lien avec

l'installation progressive de protestants dans certaines parties du canton. La volonté du synode, ensuite, qui résiste à la centralisation, invoquant le principe de subsidiarité et le besoin de flexibilité dans les questions liées au personnel. Mais de plus en plus de signes montrent que les exigences en matière de RH sont devenues aujourd'hui trop complexes pour être assumées dans les seules paroisses.

Précisément, quelle est la réglementation en vigueur quant à l'archivage des dossiers RH au sein des paroisses fribourgeoises?

L'archivage des dossiers RH au sens des documents personnels (CV, postulations, certificats, correspondances, etc.) dure dix ans après le départ. Mais la partie décisionnelle qui les concerne est retenue dans la documentation de séance des exécutifs, et est donc soumise aux règles de confidentialité et à la systématique de conservation

des procès-verbaux. Ceux-ci doivent être gardés en sécurité pour une durée illimitée (article 119 du RE).

Il convient de préciser que l'archivage est une étape dans un ensemble plus large, incluant la convocation aux séances, la transmission des informations au sein des organes, les processus de décision et la signature des documents. Ce système, fondé sur l'exigence de collégialité et la surveillance mutuelle, limite les dissimulations. Cependant, pour assurer une bonne vigilance, les responsabilités au sein des collègues exécutifs doivent être sans cesse rappelées.

Peut-on être sûr que les archives des différentes paroisses ont bien été conservées?

Les paroisses sont tenues d'appliquer les règles en vigueur.

En cas de souci, les paroisses sont-elles néanmoins tenues de faire remonter les cas problématiques au Conseil synodal?

Concernant les membres de l'assemblée des pasteurs et diacres ainsi que les autres personnes élues, les paroisses doivent faire remonter toutes les affaires disciplinaires au Conseil synodal, qui va ensuite les traiter. Concernant les autres membres du personnel paroissial, la responsabilité disciplinaire incombe aux conseils de paroisse.

A vos yeux, cette politique d'archivage devrait-elle être améliorée ou modifiée?

Notons d'abord que l'Eglise réformée suit les normes en vigueur dans les autres institutions ou entreprises, en lien avec les lois civiles. D'autre part, la politique d'archivage obéit à l'évolution de la technique et des besoins dans notre société.

C'est-à-dire?

Nous avançons vers des archivages électroniques, qui ont de nouveaux standards. Et nous voyons, concernant les besoins, que les constellations profes-

sionnelles présentant un fort caractère relationnel (par exemple, dans les domaines religieux, pédagogiques, médicaux, sportifs ou associatifs) nécessitent des mesures accrues de prévention et de protection, en considération notamment des personnes en situation de subordination ou de fragilité. Dès lors, la liste des documents à joindre à un dossier RH augmente et va sans doute encore augmenter. Elle va aussi probablement se complexifier juridiquement, en lien avec les lois touchant à la protection des données et de la personnalité.

Pour finir, l'EERF est-elle favorable à une enquête concernant les potentiels cas d'abus commis au sein des Eglises réformées?

Oui, l'EERF souhaite qu'une enquête puisse être faite. Afin que les victimes soient entendues, et de manière professionnelle. Et pour que tout défaut de vigilance soit rapidement corrigé. L'Eglise doit être un lieu sûr. »